

Présentation de l'accord de partenariat

Un accord de partenariat

- Province de Luxembourg
- ONE
- ASBL Promemploi

relatif à la création d'une coordination provinciale Accueil durant le Temps libre (ATL)



Objet

- Contribuer à améliorer les conditions d'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans en province de Luxembourg
- Par la mise en place d'actions concertées et d'un réseau d'informations pour une politique coordonnée



Accueil 2,5 – 12 ans ?

= matières afférentes aux décrets

- ONE
- ATL
- Centres de vacances
- Ecoles de devoirs
- + Code de qualité

Et leurs arrêtés d'application



Comité de pilotage ?

Composition :

- 2 représentants Province de Luxembourg
- 3 représentants ONE-Lux
- 2 représentants Promemploi
- 2 représentants Coordination communales ATL
- Invités (le cas échéant)



Comité de pilotage ? (2)

Rôles et missions :

- Assurer au minimum une coordination provinciale ATL
- Proposer des actions
- Proposer à la coordination un calendrier annuel de dates et de thèmes de travail
- Assurer le lien avec l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse et la Commission de pilotage de la formation continuée de l'ONE



Coordination provinciale ATL

- Regrouper les coordinations communales ATL (coordinateurs et/ou échevins) de toutes les communes du Luxembourg (CLE ou pas) + invités (le cas échéant)
- Se réunir 3X/an (proposition)
- Travailler en lien avec le Comité de pilotage
- Réaliser une évaluation annuelle



En bref :

Communes : Coordinateur communal ATL / référent ATL –
échevin compétent



Coordination provinciale ATL : échanges
d'informations, actions concertées, ...



Comité de pilotage : Province de Luxembourg /
ONE/ Promemploi / représentants ATL



En bref (2) :

- La convention de partenariat propose un cadre de travail.
- A vous de remplir ce cadre...

